



## FAQ # 2 DE 2

Titre de projet : Modalités prévues dans l'arrangement en matière d'approvisionnement - Services de génie en structure  
Numéro de projet: N/A  
Numéro de l'appel d'offres: AWT-AESVC-STRUCT-15129  
Date: 7 août 2018

Le paragraphe ci-dessous complète ou remplace le contenu correspondant des documents de demande de proposition émis le 11 juillet 2018. Le présent addenda fait partie des documents contractuels; il doit être relié aux autres parties et lu et interprété à la lumière de ces dernières. Tout changement apporté au coût des travaux en raison du présent addenda doit être inclus dans la proposition de prix. Les révisions suivantes remplacent le contenu de la partie correspondante du dossier d'appel d'offres d'origine du projet susmentionné et elles deviennent partie intégrante de ce dernier.

1. Question #1  
ES2.3.d des documents du DPAMA stipule en partie : « Aucun fournisseur qualifié n'est autorisé à être signataire de plus d'un [1] arrangement en matière d'approvisionnement valide en vertu de ce processus ». Compte tenu de cette déclaration, à ce stade, notre entreprise spécialisée serait-elle autorisée à faire partie de plusieurs équipes de projet dirigées par des fournisseurs d'ingénierie structurelle, chacune soumettant des propositions indépendantes?

Réponse

Les sous-experts-conseils et les sous-traitants ne sont pas des « fournisseurs qualifiés ».

**Fin de FAQ # 2 DE 2**